

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

ANSM
Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé

Décision DG n° 2012-213 du 27 juillet 2012 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique

NOR : AFSM1230462S

Le directeur général de l'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé,
Vu le code de la santé publique, et notamment les articles R. 5121-159 et suivants et D. 5321-7 et suivants ;

Vu la décision DG n° 2012-14 du 14 février 2012 portant nomination d'experts auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants du code de la santé publique,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommées experts auprès de la Commission nationale de pharmacovigilance mentionnée aux articles R. 5121-159 et suivants susvisés, à titre complémentaire pour l'année 2012 :

Mme EIDEN (Céline).
Mme ROBIN (Perrine).

Article 2

Le directeur de l'évaluation des médicaments et des produits biologiques est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des affaires sociales et de la santé.

Fait le 27 juillet 2012.

Pour le directeur général et par délégation :
Le directeur général adjoint,
F. HÉBERT